

être ; mais fière autant que sensible, elle cacha sa douleur avec son premier amour. Seulement, afin de les mieux dérober à tous les regards elle quitta au plus vite le lieu témoin de la plus cruelle déception. Le sourire de la douleur était déjà sur ses lèvres quand elle vint dire adieu à Emile, qui lui répondit par un regard qui fit trembler la main de la jeune fille ; et tous deux se séparèrent le cœur brisé pour toujours ; ils venaient de voir qu'un abîme les séparait.

CHAPITRE II.

LE DOCTEUR FRANÇAIS

—Eh ! bien, voilà un heureux moment pour vous, Pelyen ?

—Heureux ? Francis, répondit le jeune homme en souriant d'un air pensif, je n'en sais rien. J'ai assez vécu pour savoir qu'on ne peut qualifier un moment d'heureux ou de malheureux que l'orsqu'il est passé.

Octave Feuillet (Bellah.)

Environ six mois après cette scène, un jeune homme frappait à la porte d'une maison située sur le côté nord de la rue Saint-Jean, en dehors de la porte du même nom. Le visiteur frappa, à trois reprises, sans qu'aucun portier ne vint ouvrir. Il appela ; aucune voix ne répondit. Comme s'il se fut attendu à un tel accueil, il se mit à arpenter le trottoir. Tout en marchant, il regardait avec inquiétude la maison, et semblait supplier les murailles de laisser pénétrer son regard. Mais les murailles démentirent le proverbe : *Les roches parlent.*

Six heures sonnèrent à une horloge du voisinage.

L'inconnu frappa de nouveau à la porte, sans plus de succès.

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Veillez m'accorder encore une fois un petit espace dans votre journal pour attirer l'attention de monsieur l'inspecteur des chemins sur une nuisance publique ; je veux parler d'une cheminée sise sur un terrain vacant aux coins des rues Richelieu et Sainte-Genève. Cette cheminée exposée depuis plusieurs années à tous les orages, menace d'écraser les passants. Déjà la base est en parti brisée, et le corps de la cheminée, quand il vente un peu, penche considérablement. J'espère que monsieur l'inspecteur des chemins saura obliger le propriétaire de cette cheminée à la faire démolir.

UN CITOYEN.

Monsieur le rédacteur,

Le *Journal de Québec* de samedi dernier contient une correspondance par laquelle

M. Sam. Bussière réclame contre l'insertion de son nom au bas de la résignation de beaucoup de membres de la section Saint-Jean. Il est bon de vous dire que cette réclamation a été écrite d'après l'aveu même de M. Bussière, par un certain jeune homme du nom de Décareau, employé dans le bureau de M. P. Gauvreau. Il est reconnu maintenant que sollicité par ses amis, M. Bussière sans réfléchir sans doute qu'il avait donné sa parole, a réclaté pour leur plaisir. Quant à celui qui s'est mêlé d'écrire la réclamation, il ne me surprend point, car le langage que je lui ai entendu tenir sur le compte de personnes respectables, dans une veillée, à Saint-Roch, m'a appris de quel bois il se chauffe.

UN OUVRIER.

[Nous profitons de cette occasion pour dire à M. Alexis Gariépy qui réclame aussi dans le *Journal*, que le nom qui est au bas de la "résignation" est celui de M. Alexis Gariépy, menuisier, et non celui de M. Gariépy, commis.—Réd.]

Monsieur le rédacteur,

Ayant appris de source certaine que l'auteur de la correspondance signée "Jean Baptiste" n'est point un nommé *Prudent Boulé* mais bien un certain notaire qui est employé dans les bureaux de la Société de Bâtisse de Québec qui est trop lâche pour signer son propre nom, il est averti par la voie de votre journal M. le rédacteur qu'à la première occasion que j'aurai de le rencontrer je lui demanderai raison des insultes qu'il me jette à la figure si effrontément.

En publiant ces quelques lignes vous obligerez votre serviteur

ALEX. DROLET.

Québec, 25 Octobre 1858.

[Nous croyons notre correspondant trop gentilhomme pour employer des arguments frappants ; et puis, le monsieur qu'il accuse d'être l'auteur de la correspondance signée "Jean-Baptiste" pourrait peut-être prouver qu'il n'est point le coupable. Dans tous les cas, nous ne faisons que donner un conseil à M. Alexandre Drolet qui a pour se défendre les mêmes armes employées contre lui. Réd.]

Monsieur le rédacteur,

Permettez moi de relever quelques erreurs involontaires sans doute qui se sont glissées dans la correspondance signée "Un citoyen de Saint-Sauveur."

D'abord M. Paul Allaire n'est point membre de la municipalité de Saint-Sauveur mais citoyen de cette municipalité et c'est déjà beaucoup trop pour les habitants de cet endroit.

Ensuite il n'a pas dit à la porte de l'église de Saint-Sauveur, que l'emprunt serait de six mille piastres mais de six mille louis.

Je suis heureux de voir que l'on commence dans Saint-Sauveur à juger M. Paul Allaire selon son mérite.

SAINTE-SAUVEUR

ANNONCES.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York.

JOSEPH BARBEAU,
BOTTIER ET CORDONNIER,

72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN,
QUÉBEC.

GUÊTRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch.
Québec, 1er juin 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine : le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq chelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend un cent sous.

On s'abonne, à Québec, chez MM. Crémazie libraires, rue de la Fabrique; chez M. Deguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Note-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.

L. O. E. Brunelle, Champlain.

Isidore Trépanier, Saint Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte Julie de Sorel.

Charles Lapierre, No. 114, Rue Saint Laurent, Montréal.

M. Leclerc, Cap Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET

RÉDACTEUR.